

## AVIS PUBLICITE

Occupation et exploitation de locaux à usage de bar-restaurant sur le site du Musée d'Art Contemporain de Lyon

---

a) **Objet :** Occupation et exploitation de locaux à usage de bar-restaurant sur le site du Musée d'Art Contemporain de Lyon

**b) Caractéristiques principales :**

- Le Musée d'Art Contemporain souhaite renouveler l'exploitation de son espace de bar-restaurant situé sur son site :
  - o Service de bar, restauration publique et évènementiel s'inscrivant dans le contexte des activités du MAC.
  - o Ouverture du MAC : toute l'année, du mercredi au dimanche inclus de 11h00 à 18h00, y compris les jours fériés, à l'exception du 25 décembre, du 1<sup>er</sup> janvier et du 1<sup>er</sup> mai, et des périodes de montages / démontages d'expositions, pendant lesquelles l'activité du Musée à l'égard du public est suspendue. En période de Biennale d'art contemporain, les jours et horaires sont plus étendus, de 11h00 à 18h00 du mardi au vendredi et de 11h00 à 19h00 les weekends, incluant quelques nocturnes.
  - o Il est souhaité que les activités du bar-restaurant puissent être étendues en dehors des horaires d'ouverture du Musée.
  
- Public :
  - o Les publics du Musée, soit en moyenne 400 visiteurs par jour,
  - o Le personnel du Musée, soit en moyenne 50 personnes dans les murs chaque jour,
  - o Les artistes, professionnels et partenaires régulièrement invités au Musée,
  - o Une clientèle extérieure travaillant ou fréquentant le quartier de la Cité internationale, 2<sup>e</sup> centre d'affaires de Lyon après la Part-Dieu ; organisation de nombreux salons professionnels par la Cité des congrès,
  - o Les usagers du parc de la tête d'or, situé à proximité immédiate,
  - o Une clientèle amenée à fréquenter les évènements spécifiques organisés par l'exploitant, notamment en soirées.

**c) Durée de la convention :**

La convention à intervenir prendra effet à compter de la date de signature des parties pour une durée de deux ans, reconductible deux fois (durée totale maximale de six ans).

**d) Critères de jugement des offres :**

- La valeur technique : 60 %
- Le prix : 30 %

- Le développement durable : 10 %

**e) Visite obligatoire**

La visite des locaux est obligatoire dans les conditions prévues dans le règlement de la consultation.

**f) Retrait des dossiers :**

Les candidats pourront retirer un dossier de consultation par demande électronique au contact suivant :

Mail : [dac.saj.marches@mairie-lyon.fr](mailto:dac.saj.marches@mairie-lyon.fr)

**g) Dépôt des offres :**

- Modalités de transmission des offres : les candidats devront faire parvenir leur offre dans une enveloppe fermée par **lettre recommandée avec accusé de réception** à adresser à : VILLE DE LYON - Direction des Affaires Culturelles - 69205 Lyon cedex 01.

- **Date limite de réception des candidatures : lundi 6 mars 2023 à 12h**

**h) Renseignements,**

Exclusivement par écrit, à l'adresse suivante :

Mail : [dac.saj.marches@mairie-lyon.fr](mailto:dac.saj.marches@mairie-lyon.fr)